Réunion du 16 décembre 2020 au 17 décembre 2020

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale

М3

Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus

A7

économes

Approbation du non recours au vote à scrutin secret -Désignation de représentants de la Région dans les organismes extérieurs et les commissions administratives

Le Conseil Régional,

VU

le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.4132-14 et L.4132-22,

CONSIDERANT

le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT

l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

ENTENDU

Christophe CLERGEAU, Jean GOYCHMAN, Aykel GARBAA, Lucie ETONNO, Maï HAEFFELIN, Franck NICOLON, Frédéric BEATSE, Barbara NOURRY, Eric THOUZEAU, Franck LOUVRIER, Paul JEANNETEAU, Lydie BERNARD, Carine MENAGE, Johann BOBLIN, Pascal GANNAT, Christelle MORANCAIS, Antoine CHEREAU, Laurent GERAULT, Laurent DEJOIE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le non recours au vote à scrutin secret pour le vote portant sur les nominations et les désignations de la Région dans les organismes extérieurs présentées lors de la réunion de la séance du Conseil régional des 16 et 17 novembre 2020.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs